

Supports à sécurité passive

Accident contre panneaux de signalisation

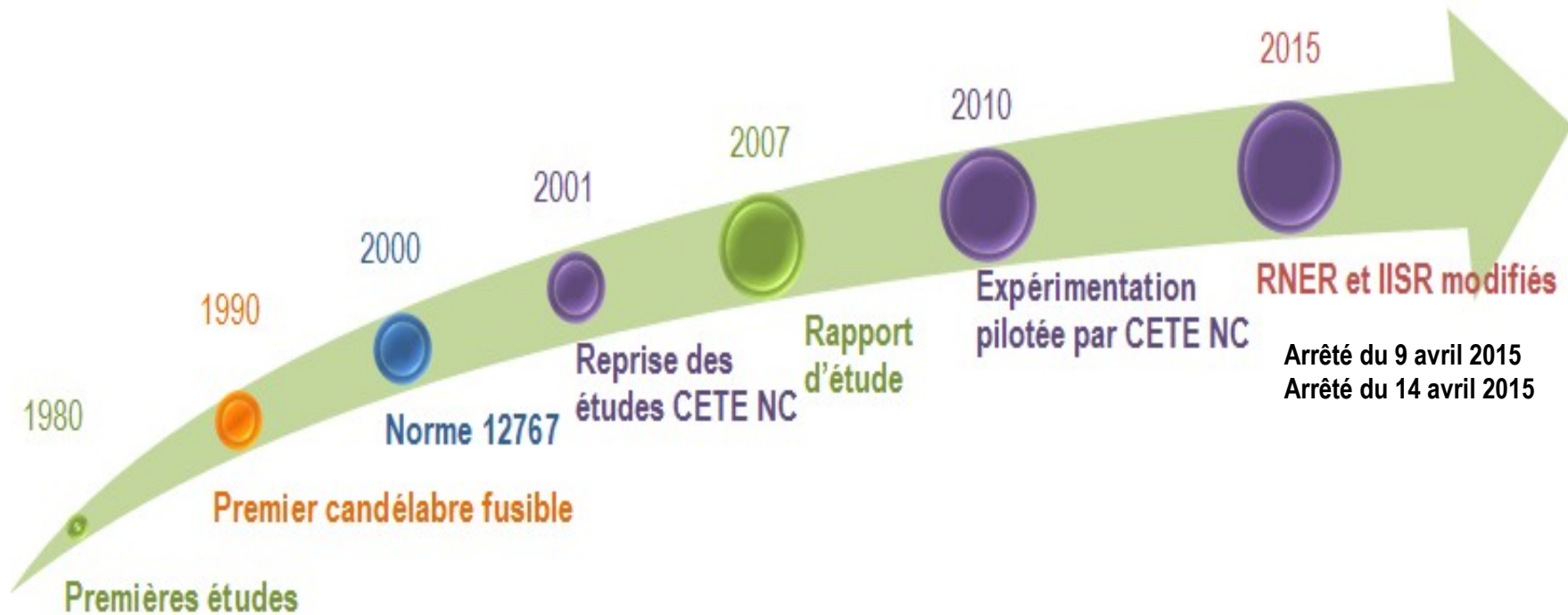
Accidents sur support de signalisation	Nombre d'accidents	Nombre d'accidents mortels	Nombre d'accidents avec au moins un mort ou un BH	Nombre de victimes			
				Tués	BH	BL	Indemnes
2010	258	23	123	26	127	239	136
2011	203	11	89	11	89	174	90
2012	200	13	99	14	103	153	90
2013	178	20	96	20	94	132	97
2014	215	25	113	25	110	161	70
2015	166	8	81	8	85	134	64
2016	202	12	93	13	97	165	109
Ensemble	1422	112	694	117	705	1158	656

La sécurité passive c'est quoi ?

- Limiter la gravité des accidents
 - Faire reculer la mortalité en réduisant les conséquences d'une sortie de chaussée
 - Sécuriser les usagers deux-roues motorisés
 - Gérer les contraintes d'exploitation (réduction du temps d'intervention)
 - Objectif européen d'une route qui pardonne

Historique en France du déploiement des supports à sécurité passive

Les grandes étapes



Arrêté du 9 avril 2015

Analyse de la configuration de la section de voie traitée prenant en compte, notamment :

- *La probabilité d'accidents, les gains escomptés de sécurité ;*
- *Les conséquences pour les divers usagers, ...*

Si cette analyse conduit à privilégier l'installation de SSP,
le choix des niveaux de performance du dispositif dépend de la configuration de la section de la voie

Arrêté du 9 avril 2015

Choix des niveaux de performance

1 - choix de la classe de vitesse fixant le niveau de performance au sens de la norme 12767

- 100 pour une vitesse de référence de 90 km/h
- 70 pour une vitesse de référence de 70 km/h
- 50 pour une vitesse de référence de 50 km/h

2 - choix de la catégorie d'absorption d'énergie est faite sur l'analyse de la configuration de la section de voie, en tenant compte de la présence éventuelle d'utilisateurs vulnérables

3 – choix du niveau de sécurité des occupants 1, 2, 3, fixant le niveau de performance au sens de la norme 12767

Arrêté du 14 avril 2015

Article 6 de l'IISR est remplacé :

Lorsqu'ils sont utilisés, les SSP doivent respecter les dispositions de l'annexe de l'arrêté du 30 septembre 2011

Ils peuvent être placés à une hauteur supérieure à 1m

Guide d'aide à l'installation des SSP

Collection | Références

Guide technique
Supports à sécurité passive
Sélection, mise en œuvre et maintenance

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
Direction technique Infrastructures de transport et matériaux - 110 rue de Paris - 77171 Sourdun
Siège social : Cité des mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69027 Bron Cedex

Sommaire

Introduction	5
1 - Domaine d'application	8
2 - Termes et définitions	9
3 - Caractérisations des performances	11
3.1 - Performances mécaniques générales	11
3.2 - Comportement à l'impact	11
4 - Réflexions préalables à la mise en place d'un SSP	15
4.1 - Zone de sécurité	15
4.2 - Traitement des obstacles latéraux	16
4.3 - Opportunité de mise en place d'un SSP	17
5 - Critères de choix du type de SSP	19
5.1 - Rappel de la réglementation	19
5.2 - Choix de la classe d'absorption d'énergie	19
5.3 - Choix du niveau de sécurité des occupants	20
5.4 - Exigences spécifiques au point d'implantation	20
5.5 - Certification et documentation des produits	22
6 - Règles de l'art pour l'installation	24
6.1 - Généralités	24
6.2 - Moment de flexion	24
6.3 - Hauteur sous panneau	24
6.4 - Installation multi-support	24
6.5 - Installation en déblais ou en remblais	25
6.6 - Spécificités liées aux massifs bétons	27
7 - Entretien, maintenance, suivis	28
Bibliographie	29
Annexes	30
Annexe 1 : Note explicative sur la directivité	30
Annexe 2 : Synthèse des différentes étapes	31

Support à sécurité passive : Utilisation et implantation

- Pourquoi utiliser un SSP ?
- Le domaine d'emploi ou opportunité
- Caractérisation des performances
- Critères de choix
- Règles de l'art pour l'implantation

Règles de l'art pour l'implantation

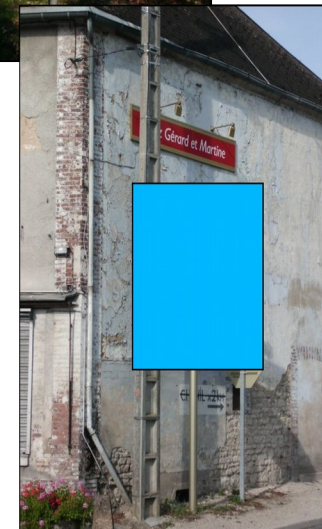
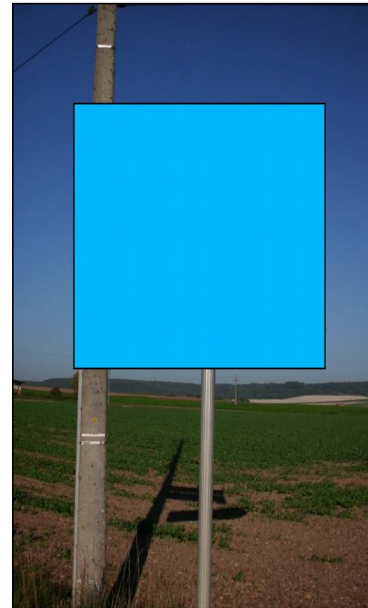
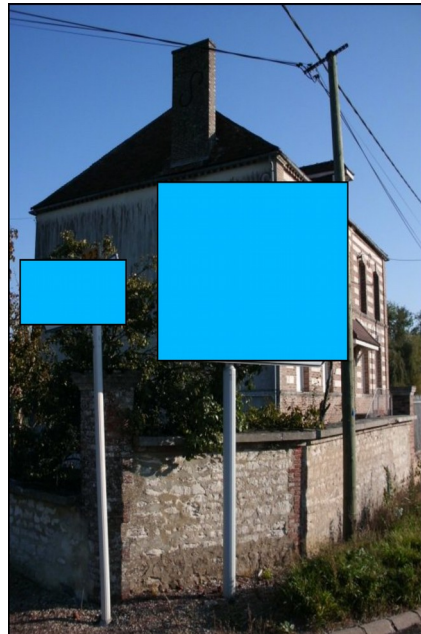


Mauvaise utilisation

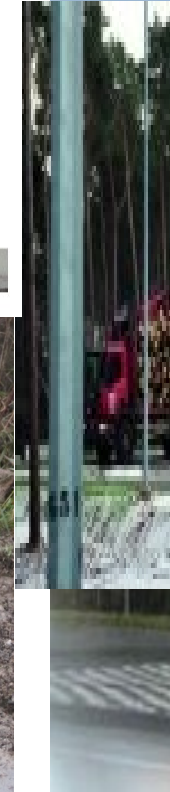
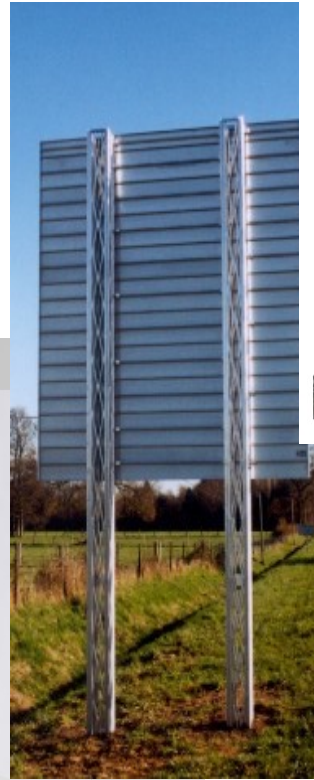
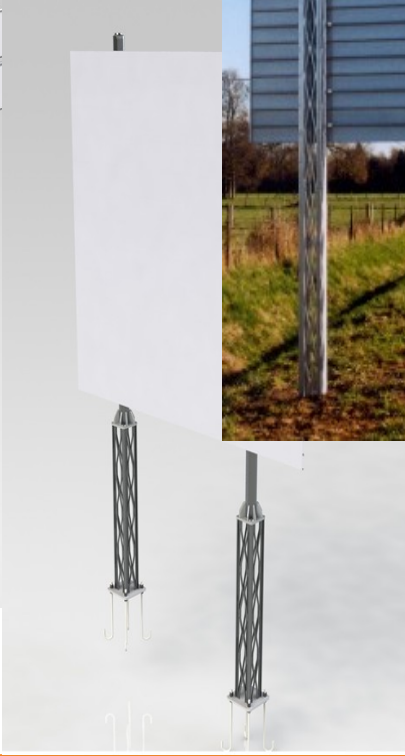
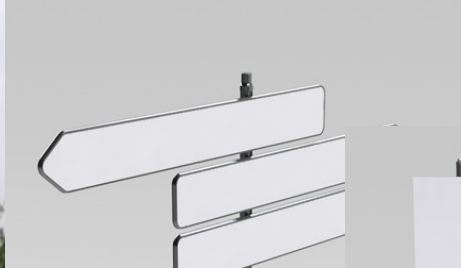


Règles de l'art pour l'implantation

- jamais modifier un SSP
- ne pas implanter un SSP à proximité d'obstacles existants
- Ne pas mettre un SSP associé avec un support classique



Quelques produits



Retour d'accidents

8 accidents recensés lors de l'expérimentation sur 3 ans



Merci de votre attention

**Contact : Max RONGRAIS
Cerema Dter Normandie Centre
Max.Rongrais@cerema.fr**